

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ANIMAL-SOCIETE-ALIMENT (ASA) du mercredi 5 février 2025

Le mercredi 5 février 2025, à 10h, l'Assemblée générale ordinaire de l'association Animal-Société-Aliment (ASA), régulièrement convoquée, s'est réunie en mode hybride (présentiel + visio-conférence), sous la conduite de Michel MAS, président en exercice.

11 membres étaient présents. 21 pouvoirs vérifiés valides sont parvenus au secrétariat de l'association.

Une première Assemblée générale ordinaire avait été convoquée le mercredi 22 janvier 2025 à 10h. Le bureau a constaté l'absence de quorum, en a dressé le procès-verbal. Cette nouvelle assemblée générale ordinaire se réunit sans exigence de quorum, conformément à l'article 11 des statuts.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 février 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 février 2024 a été diffusé à tous les membres de l'association. Il est disponible sur le site Internet de l'ASA <https://association.asa-spv.fr>.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du mercredi 7 février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 : Rapport moral 2024

M. MAS, président de l'ASA, souhaite la bienvenue à toutes et à tous ; un tour de table est effectué afin que chacun des participants puisse se présenter. Cette Assemblée générale se tient en présentiel et en visio-conférence pour permettre à un maximum d'adhérents de nous rejoindre. Des remerciements sont adressés aux membres présents à la MNE, à ceux connectés ainsi qu'aux membres absents, mais qui se sont manifestés par l'envoi d'un pouvoir. Au total, ce sont 21 pouvoirs valides qui ont été reçus.

Une absence de quorum lors de la première convocation de l'Assemblée générale le 22 janvier 2025 a conduit à la convocation d'une seconde Assemblée générale ce jour, pour laquelle aucune obligation de quorum n'est requise. Au total 264 adhérents sont répertoriés : 26 adhérents individuels et 238 adhérents « personnes morales ». 11 adhérents sont présents ce jour (présentiel + visio-conférence).

In memoriam :

Cette année 2024 fut pour notre association une année malheureusement bien particulière :

- Gilles QUINET nous a quittés en août 2024.

Gilles était un des membres fondateurs de l'ASA. Nous l'avons nommé président d'honneur de l'ASA en juin 2019. Gilles, nous te remercions pour tout ce que tu as fait pour notre association. Gilles était également très investi auprès de l'OABA.

Vous retrouverez, dans le dernier numéro d'AsaContact, un hommage à Gilles rédigé par Claude GRANDMONTAGNE.

Statistiques de l'association :

Année	Cotisants individuels	Cotisants « personnes morales »
2023	24	229 (dont 44/41 ADILVA et 13 belges)
2024	26	238 (dont 39/38 ADILVA et 13 belges)

Les chiffres donnés pour l'ADILVA correspondent aux laboratoires participant au RAEMA mais qui ne paient pas de cotisation individuelle.

La vie de notre association :

- **Nous soutenons notre personnel et certains de nos membres, parmi les plus actifs,** à participer à des colloques nationaux et internationaux pour communiquer sur leurs travaux et représenter l'ASA.

Claude GRANDMONTAGNE et Michel MAS ont participé les 15 et 16 octobre 2024 aux Rencontres Nationales de la Santé Publique Vétérinaire organisées par l'ADILVA à STRASBOURG.

A cette occasion, l'ADILVA a organisé une journée scientifique autour de plusieurs sessions : « Actualités sanitaires et émergences », « Nouvelles technologies / méthodes de diagnostic » et « Outils de surveillance et de gestion des dangers sanitaires ».

Ce colloque fut l'occasion pour l'ASA de rencontrer plusieurs adhérents de l'ADILVA participants au RAEMA et de discuter avec eux de leurs éventuelles participations à certains projets de recherche/développement que nous poursuivons actuellement au sein de notre laboratoire de Romillé.

- **Nous attribuons des bourses** pour financer, dans le cadre d'une convention avec un établissement d'enseignement supérieur, des travaux d'élèves sur des thématiques de santé publique.

- Pour mémoire, nous avons proposé en 2017 de financer une thèse d'exercice vétérinaire avec un sujet sur la médiation animale, dans le cadre de la convention ASA/Vetagro-sup. Vetagro-Sup nous avait proposé un sujet et des candidates en 2018.

Les coûts associés à ce travail s'élevaient à environ 4 000 € mais faute à Vetagrosup de nous avoir transmis les documents nécessaires au remboursement de cette somme, nous n'avons toujours pas pu solder ce projet [...] bien que les travaux aient été réalisés et les thèses soutenues.

- En 2021, l'Anses et l'ENVIT nous ont sollicités pour contribuer au financement de deux thèses d'exercice vétérinaires en microbiologie alimentaire sur la thématique des méthodes alternatives de détection de *Listeria monocytogenes* dans les aliments et les produits de l'environnement. L'ASA a contribué, dans le cadre de ce projet, à la prise en charge des déplacements des étudiants pour leur permettre de participer à plusieurs colloques sur cette thématique. Ces thèses ont été soutenues fin 2023 et ont récemment obtenu une médaille d'or. Les auteurs nous ont fait parvenir un article de synthèse qui a été publié dans le dernier AsaContact de décembre 2024.

- Un projet de thèse d'université est actuellement en phase d'étude et porte sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle pour la reconnaissance des lésions de la tuberculose chez les bovins. Ce projet est encore en phase d'étude. La contribution de l'ASA devrait se limiter à la mise à disposition de photographies d'AsaDia pour construire la base de données iconographique de référence du projet.

- Nous avons signé dernièrement une convention avec Vet Agro Sup pour accompagner le financement d'une thèse d'exercice vétérinaire sur l'analyse d'un épisode de West-Nile en Guadeloupe. Ce projet devrait voir le jour en 2025 et l'ASA y contribuerait à hauteur de 5 000 €.

- **Nous encourageons notre personnel technique** à participer à des groupes d'experts, notamment dans le domaine de l'accréditation des laboratoires. C'est le cas de Leïla ALI MANDJEE qui est qualifiée en tant qu'auditrice technique (depuis août 2017) et statistique (depuis novembre 2018) pour le Cofrac sur le référentiel ISO 17043 (Exigences générales concernant les essais d'aptitude). Dans ce cadre, elle a réalisé une évaluation en 2024.

- Plan de communication

Leïla ALI MANDJEE a suivi, en septembre 2019, une formation consacrée à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de communication.

Elle a depuis, avec son équipe rédigé un plan de communication qui a notamment servi de base à la refonte de notre site internet. L'objectif étant de tout mettre en œuvre afin que nos adhérents et les participants au RAEMA puissent bénéficier de prestations de qualité en toute confiance.

Nous restons, en effet, à l'écoute des laboratoires (nous les questionnons régulièrement) afin d'adapter nos prestations à leurs besoins, et cela, grâce notamment à nos activités de R&D.

Notre dernier questionnaire de satisfaction date de mars 2023. Plusieurs points d'intérêt sont ressortis des réponses des laboratoires consultés et notamment :

- L'évaluation de la justesse et de la fidélité proposée par le RAEMA,
- L'évaluation des techniciens, mais aussi des méthodes,
- La détection de pathogènes sur chiffonnette,
- La détection de *Listeria* autres que *monocytogenes* et le dénombrement de *Campylobacter*,
- Un besoin de formation à l'utilisation et à l'interprétation des rapports,
- A la question concernant le développement de nouvelles matrices pour le RAEMA, les réponses des laboratoires n'ont pas fait émerger une tendance majoritaire.

Le 14 novembre 2024, nous avons réuni quelques responsables de laboratoires participants au RAEMA dans un groupe de travail « questionnaire de satisfaction », avant le groupe consultatif du 12 décembre.

- Accès participant sur notre site Internet :

Toujours dans l'objectif d'améliorer notre communication avec nos adhérents, un « Accès participant » a été créé sur le site Internet de l'association en 2018.

A cette occasion, il est rappelé qu'ASAP, le nouveau programme de gestion de l'ASA est opérationnel depuis juin 2020. Il est maintenant à nouveau hébergé en France, par la société ADVcom à Roubaix. Il est également, depuis quatre ans, sécurisé et joignable à l'adresse <https://association.asa-spv.fr>.

Il est bien sûr conforme aux exigences de la réglementation RGPD. (*Règlement Général de Protection des Données*)

- Nous éditons, en moyenne, deux exemplaires par an de notre revue AsaContact que nous diffusons par voie électronique.

Mais en 2024, à la suite de notre déménagement et de la refonte du comité de rédaction après le décès de Gilles QUINET, nous n'avons pu en éditer qu'un seul numéro. Le numéro 56 de notre revue a été publié le 18 décembre 2024.

Je profite de l'occasion pour saluer, comme chaque année, l'efficacité du comité de rédaction d'AsaContact.

L'intégration des articles à la revue et leur mise en forme sont réalisées par Eloïse RIOUALL.

Merci à tous pour ce travail remarquable.

Merci également à tous les contributeurs, rédacteurs, relecteurs et informaticiens dont les articles amènent nos adhérents à télécharger chaque numéro de la revue après avoir été avertis par courriel de sa mise en ligne.

Un appel à articles est lancé ce jour par Michel GAUTHIER.

- Nous avons référencé l'ASA dans le calendrier de l'EPTIS (European proficiency testing information system)

En tant qu'organisateur de Comparaison Inter-Laboratoires, l'ASA est référencée sur le site de l'EPTIS. Depuis quatre ans, EPTIS a mis en place un calendrier répertoriant les Essais Inter-Laboratoires à venir. La parution dans ce calendrier se fait à la demande de l'organisateur pour un montant de 80 € par campagne. Depuis 2018, l'ASA fait paraître ses campagnes annuelles RAEMA Poudre et RAEMA Gel dans ce calendrier. Cela a notamment eu un impact sur la fréquence de consultation de notre page Web.

C'est environ 200 consultations par an de notre page sur EPTIS et de notre plaquette qui sont comptabilisées, auxquelles il faut ajouter un meilleur référencement de notre site sur les moteurs de recherche, via cette base de données.

Au vu de ces résultats, nous avons proposé en Conseil d'administration que l'ensemble des 4 campagnes RAEMA Poudre/Gel 2025 puisse figurer dans le calendrier EPTIS pour un coût total de $80 \times 4 = 320$ € HT.

LE RAEMA

Le Réseau d'Analyses et d'Echanges en Microbiologie des Aliments en est à sa 40^{ème} année d'existence. Au mois de mars 2025, nous allons réaliser la 80^{ème} campagne du RAEMA, qui sera fêtée lors de notre revue de direction le 19 mars 2025.

En 2024, ont été menées à bien les campagnes 78 (12 mars 2024 – 338 participants), 78A (3 juin 2024 – 154 participants), 79 (1^{er} octobre 2024 -338 participants) et 79A (25 novembre 2024 – 150 participants), sans incident notable.

Le nombre de laboratoires participant aux essais RAEMA est resté stable, mais vous constaterez lors de la présentation du rapport financier un accroissement des recettes, notamment du RAEMA Poudre dont le chiffres d'affaires a augmenté de 10%.

L'ASA a été évaluée par le COFRAC en mars 2024 pour une évaluation de surveillance de l'organisation du RAEMA. Il s'agissait de la 1^{ère} évaluation à la suite du déménagement de l'ASA. Cette évaluation a été menée par 3 évaluateurs sur les 2 sites : Paris et Romillé (sans écart critique). Un audit interne réalisé entre octobre et novembre 2023 avait déjà permis l'élaboration d'un dossier à destination du Cofrac permettant le maintien de l'accréditation de l'ASA à l'issue de son déménagement.

En avril 2025, l'ASA sera à nouveau évaluée par le Cofrac pour une évaluation de surveillance et de transition sur la base de la nouvelle version de la norme ISO 17043. Pour se préparer, toute l'équipe impliquée dans le RAEMA a suivi, en juin 2024, une formation sur cette mise à jour. Cette nouvelle version comporte, notamment, une approche risques/opportunités, les notions de surveillance des processus et d'amélioration.

D'autres flores sont toujours à l'étude afin de diversifier l'offre et prendre en compte les demandes qui sont apparues dans les réponses au questionnaire de satisfaction (*Campylobacter*, *Listeria* autre que *monocytogenes* et *Salmonella atypiques*, ...)

Le RAEMA a réuni, le 12 décembre 2024, le groupe consultatif. Il est composé de membres des deux associations initiatrices (ASA et ADILVA), de représentants de laboratoires de l'industrie Agro-Alimentaire et d'experts invités en fonction des besoins du Réseau. Le compte rendu de cette réunion est archivé et disponible.

Une convention actualisée a été signée en 2022 avec l'ADILVA. Elle prévoit au moins une réunion annuelle pour examiner sa bonne mise en œuvre et réactualiser, si nécessaire, son annexe financière. Cette réunion se tiendra cet après-midi, dans nos locaux de la MNE.

Le pilotage en temps réel du RAEMA est assuré par le Comité permanent, qui rassemble toutes les fonctions du Réseau (direction, qualité, technique et statistique, administration, informatique). Il s'est réuni 13 fois au cours de l'année 2024 (pour mémoire, il s'était réuni 12 fois en 2023) : les 15 janvier, 31 janvier, 20 février, 2 avril, 19 avril, 23 mai, 19 juin, 5 août, 28 août, 20 septembre, 21 octobre, 18 novembre et le 19 décembre 2024.

Au cours de ces réunions, le Comité permanent passe en revue les nombreux retours d'information des laboratoires, en évalue la portée et les conséquences, et en extrait des axes d'amélioration. Tous les retours sont enregistrés dans une base de données afin de faciliter leur exploitation. Le comité permanent prévoit et valide les documents qualité.

Nous avons l'obligation, comme nous l'avons signalé, de faire évoluer nos procédures qualité pour les rendre conformes à la dernière version de la norme ISO 17043. Des réunions spécifiques du comité permanent sont consacrées depuis quelques mois à la mise à jour de notre manuel qualité : 20 septembre, 3 octobre, 21 octobre, 18 novembre et 20 décembre.

Nous adressons, comme chaque année, nos remerciements à notre responsable technique et statistique, Leïla ALI MANDJEE, qui assure seule depuis 2020, à la suite du départ de Jean-Christophe AUGUSTIN, la responsabilité du réseau et le traitement des retours d'informations.

Après le décès de Vincent CARLIER, c'est Martine CARLIER qui assurait la fonction de coordonnateur. Cette fonction n'est plus obligatoire dans la nouvelle version de la norme. Une Direction du RAEMA a été mise en place, elle rassemble tous les responsables de son organisation : responsable qualité (Martine CARLIER), responsable informatique (Eloïse RIOUALL), responsable administratif, technique et statistique (Leïla ALI MANDJEE) et un suppléant aux diverses fonctions (Claude GRANDMONTAGNE).

Merci aussi, à la totalité de l'équipe de l'ASA qui a su mener à bien les différentes campagnes du RAEMA en 2024 malgré les contraintes liées à notre déménagement. Par son implication et sa polyvalence, notre équipe a su organiser son planning de travail pour permettre à l'ASA d'offrir un service identique à ses laboratoires adhérents. Encore bravo

Je profite de cette Assemblée Générale pour remercier, tous ceux qui viennent très fidèlement aider notre équipe le jour de la fabrication et de l'envoi.

Rappelons que depuis 2016, Eloïse RIOUALL est inscrite dans le tableau d'habilitation au sein du laboratoire, comme suppléante de notre responsable qualité Martine CARLIER.

Par ailleurs, elle occupe depuis juin 2022 la fonction de responsable informatique après avoir été la suppléante de Claude GRANDMONTAGNE sur cette mission technique. Nous les remercions sincèrement pour leur travail.

Les tarifs de l'ASA

Comme chaque année, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les tarifs à appliquer aux diverses prestations du RAEMA, selon la proposition du Bureau validée par le Conseil d'administration le 11 juin 2024.

Un rappel : Nous avons voté lors de l'assemblée générale 2019 la décision d'avancer la publication des tarifs du RAEMA de la date du Conseil d'administration de décembre à celle du Conseil d'administration de juin en continuant à respecter, lors de la détermination de ces tarifs les engagements que nous avons déjà votés lors de nos précédentes Assemblées générales, à savoir :

- pas plus d'un euro d'augmentation pour la cotisation à l'ASA,
- pas plus de deux fois l'inflation pour les autres produits de l'ASA.

Pour 2025, le Conseil d'administration de l'ASA a validé la proposition du bureau d'appliquer une augmentation de 4% (7% en 2024) sur les tarifs 2024, afin de tenir compte de l'inflation sur les prix pratiqués par nos fournisseurs.

Nous vous proposerons donc de voter ces tarifs, après la présentation par nos trésoriers du bilan financier de notre association.

Vous les retrouverez, reportés en détail, dans le Procès-verbal de cette Assemblée Générale.

Par ailleurs et pour mémoire, lors de notre assemblée générale 2020, nous avons décidé de déterminer les dates des différentes campagnes du RAEMA au Conseil d'administration de juin pour les communiquer aux participants en septembre.

Nous les avons donc votées lors du Conseil d'administration de juin 2024 et nous soumettrons au vote du prochain Conseil d'administration de juin 2025, celles de 2026.

ASADIA

Pour les participants à cette Assemblée Générale qui ne le connaîtraient pas, il est rappelé qu'AsaDia est un logiciel de gestion de photographies de lésions observées dans les abattoirs d'animaux de boucherie et de charcuterie et plus récemment, les photographies de gibier.

Le projet ASADIA 1 a été initié en 2001 (23 ans, déjà), puis revu et augmenté en 2013 sous la forme du DVD-Rom ASADIA 2 ou de la clé USB ASADIA 2 et enfin depuis cinq ans, accessible par le Web dans sa version ASADIA 3 traduite en anglais et en russe.

Le groupe de travail comprend des enseignants des 4 Écoles vétérinaires françaises , de l'ENSV, de l'INFOMA, de la Direction générale de l'Alimentation, nos collègues enseignants belges de l'Université de Liège, un collègue algérien de l'université de Constantine et des experts de l'ASA, (P. TASSIN, Claude SERY, J.-M. GOURREAU, qui nous a malheureusement quitté au printemps 2022, Vincent CARLIER qui nous a malheureusement quitté à l'automne 2023, Michèle CHEVALIER, , Michel MAS, Claude GRANDMONTAGNE, Ahmed KECHAD, Pierre DEMONT, Joseph DENOEL, Nicolas KORSAK, Pierre ZACHARIE et j'en oublie).

Il est rappelé que depuis 2019 le groupe de travail ASADIA a mis en place un module permettant d'utiliser ASADIA en autoformation.

Claude GRANDMONTAGNE en a développé l'architecture logicielle. Ce nouveau module est destiné à construire des questionnaires qui pourront être utilisés pour l'autoformation des utilisateurs d'ASADIA (inspecteurs et étudiants des ENV) au diagnostic anatomopathologique des lésions d'abattoirs d'animaux de boucherie.

En 2024, l'ASA a organisé cinq réunions du groupe "questionnaires enseignants » les 19/01, 27/03, 21/05, 27/08 et 22/10.

Nous avons rencontré la DGAL le 12/05/2023, mais à la suite d'un problème de disponibilité pour certains membres du groupe de travail "Questionnaires DGAL", nous n'avons pas pu organiser en 2024 de réunion plénière des experts du MECA.

Les questionnaires créés sont systématiquement soumis à l'approbation du groupe de travail avant d'être publiés sur la plateforme logicielle ASADIA.

ASADIA permet également à la DGAL et aux enseignants de connaître, lorsqu'ils le souhaitent, les statistiques des consultations d'ASADIA et de sa base iconographique.

Ces questionnaires sont très souvent consultés par les agents de terrain.

Nous avons également un projet de développer une collection de « cas concrets » pour exploiter au mieux les questions fréquentes envoyées aux enseignants par les abattoirs, afin de les transformer en outil d'auto-formation.

Statistiques ASADIA 2024														
Qui	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Moyenne
Abattoirs	493	483	518	705	614	613	659	474	580	604	521	463	6727	561
ENVA	4	3	6	8	4	7	1	3	6	11	13	3	69	6
ENVL	196	7	7	19	6	13	9	6	24	19	18	35	359	30
ENVN	35	39	3	20	32	19	39	9	22	55	4	40	317	26
ENVT	54	62	36	22	36	23	3	9	19	82	40	202	588	49
INFOMA	1	7	4	52	80	7	4	1	8	49	145	104	462	39
ULG	17	72	81	48	47	22	12	22	39	15	20	7	402	34
MADA	0	0	0	66	11	52	299	128	0	0	11	4	571	48
Autres	124	170	157	208	168	69	116	113	53	63	72	57	1370	114
Total	924	843	812	1148	998	825	1142	765	751	898	844	915	10865	

Par ailleurs, il est rappelé que, fin 2019 une convention financière a été signée (il s'agit d'une convention cadre) entre l'ASA et la DGAL, relative au "*Soutien de la DGAL à la maintenance et à la diffusion de la version web d'ASADIA III et de ses deux composantes, ASADIA Animaux de boucherie et ASADIA Gibier*". Par cette convention, le Ministère en charge de l'agriculture s'engage à verser à l'ASA une somme de 90 000 € sur trois ans, en trois versements annuels de 30 000 €.

Une nouvelle convention triennale aux mêmes conditions et pour les trois années à venir a été signée le 22 décembre 2022. Elle a fait l'objet d'un premier rapport d'étape auprès de la DGAL en juillet dernier après 18 mois d'exercice.

Le projet ASADIA Gibier

- **Il a démarré en 2019.** La DGAL a lancé un appel d'offres auquel nous avons répondu. Notre proposition a été retenue et nous avons fourni, comme prévu, en juillet 2019 un premier pilote pour cette base de données construite sur un modèle identique à celui d'AsaDia "Abattoirs d'animaux de boucherie".

Plusieurs réunions en visio-conférence de ce groupe de travail et une réunion plénière en fin de saison de chasse 2024, ont permis d'enrichir la base iconographique d'AsaDia GIBIER et d'en documenter les photos nouvellement intégrées.

Un grand merci à Claude GRANDMONTAGNE pour son travail de conception et de programmation du logiciel phare de l'ASA, ainsi qu'à Pierre ZACCHARIE et à Pierre DEMONT pour leurs contributions sans lesquelles AsaDia Gibier n'aurait pas pu voir le jour.

Autres projets ASADIA

- Traductions AsaDia

Il est rappelé qu'AsaDia est déjà traduit en anglais et russe.

Des négociations sont en cours, pilotées par notre collègue Nicolas KORSACK de l'ULB, avec l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire en Belgique) pour déployer le logiciel au sein des abattoirs belges après sa traduction en langue néerlandaise.

Nous avons travaillé sur un projet de convention avec l'AFSCA il y a quelques mois, mais n'avons pas encore eu de retour de leur part.

Toutefois, l'agence belge envisage la possibilité d'informer les Pays-Bas de l'existence d'AsaDia.

Une traduction en espagnol est déjà très avancée grâce à la contribution de l'université de Santa Fe en Argentine. Ce projet est piloté par Sofia STRUBBIA de l'équipe de Jean-Michel CAPPELIER à l'ENV de Nantes. Il devrait aboutir courant 2025.

- Extension aux lésions d'autopsie

Nous avons signé avec l'école vétérinaire de NANTES – ONIRIS une convention de partenariat pour la construction d'une base iconographique utilisable pour les autopsies vétérinaires. Laëtitia DORSO, notre correspondante à l'école de Nantes, nous a fait parvenir une liste de 200

photos, que Claude GRANDMONTAGNE a d'ores et déjà cartographiées. Une version plus avancée du projet sera disponible dès 2025.

- **Signature d'une convention de mise à disposition et de partenariat avec Madagascar**

Nous avons mis à disposition de l'AVA (Université Vétérinaire Malgache) un accès AsaDia Web. Une convention de mise à disposition d'AsaDia et de collaboration que nous avons signée avec eux leur permet de se connecter gracieusement au logiciel.

- **Extension d'AsaDia aux animaux aquatiques**

Un groupe de travail a été créé par Panoyota ELZIERE qui a rejoint l'ASA en 2024. Ce groupe de travail s'est réuni à Sète, il y a quinze jours, en séance plénière au sein de la station expérimentale de l'Université de Montpellier.

Il s'agit d'un projet très ambitieux, dont une maquette devrait être proposée en 2025.

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Pour suivre le plan immuable du rapport moral de l'association, l'organisation des instances de notre association est, tout d'abord, rappelée.

Organisation des instances de notre association

Pour des raisons de commodité et de clarté, un « rang » a été attribué à chaque siège, ce qui permet de simplifier les procédures en cas de remplacement des membres en cours de mandat. Conformément à la nomenclature adoptée en 2011, en 2024 nous étions en année A et en 2025 nous sommes en année B.

L'Assemblée générale se doit de reconduire ou de remplacer les membres dont le mandat arrive à expiration en 2025.

Les différentes listes vous sont proposées ci-dessous :

Année A (renouvelables en 2018- 2021- 2024- 2027- 2030- 2033- 2036- 2039- 2042- 2045...)

A1 : François BOLNOT

A2 : Vincent CARLIER / **Siège vacant**

A3 : Martine CARLIER

A4 : -Hélène BENOIT-VALIERGUE

A5 : Hubert BRUGERE

A6 : Didier PEYROT / **Siège vacant**

Année B (renouvelables en 2019- 2022, 2025- 2028- 2031- 2034- 2037-2040- 2043- 2046...)

B1 : Jean-Christophe AUGUSTIN

B2 **Siège vacant**

B3 : **Siège vacant**

B4 : Brigitte ENRIQUEZ

B5 : Pierre DEMONT / **Siège vacant**, M. DEMONT nous a fait part de sa volonté de ne plus siéger au CA de l'ASA.

B6 : François SIMON / *En attente du bulletin de candidature, je vous propose de geler son siège en 2025.*

Année C (renouvelables en 2017- 2020- 2023- 2026- 2029- 2032- 2035- 2038- 2041- 2044- 2047...)

C1 : Michel GAUTHIER

C2 : Claude GRANDMONTAGNE

C3 : Jeanne BRUGERE-PICOUX

C4 : Michel MAS

C5 : Gilles QUINET / **Siège vacant**

C6 : Sophie GREEN-THIEBAULT

Nous n'avons à ce jour reçu qu'une seule candidature pour siéger à l'un de ces 3 postes vacants pour 2025 ; il s'agit de celle de Mme Panayota ELZIERE. M. Xavier MAUGEYS adressera sa candidature pour siéger au Conseil d'administration. Il est proposé qu'un représentant de l'ADILVA puisse également y siéger.

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois lors de la dernière mandature, les 7 février 2024 (à l'issue de l'AG), le 11 juin 2024 et le 11 décembre 2024.

Le bureau de l'Association a été formé comme suit :

Michel MAS, Président

Martine CARLIER, 1^{ère} Vice-Présidente

Claude GRANDMONTAGNE, vice-Président

Jeanne BRUGERE-PICOUX, vice-Présidente

Jean-Christophe AUGUSTIN, membre du bureau expert

Michel GAUTHIER, secrétaire général

Hélène BENOIT-VALIERGUE, Trésorière

Gilles QUINET, Trésorier Adjoint

Brigitte ENRIQUEZ, membre du bureau

François SIMON, membre du bureau

Sophie GREEN-THIEBAULT, membre du bureau

Le bureau s'est réuni 3 fois au cours de l'année civile 2024, les 25 janvier, 11 juin, et 11 décembre.

Les procès-verbaux des réunions du Bureau et du Conseil d'administration ont été rédigés et archivés. Ils sont à la disposition des membres de l'Assemblée générale.

Durant l'exercice écoulé, notre association a maintenu son exigence de rigueur et de transparence dans sa gestion administrative et comptable.

Le bureau et le Conseil d'administration adressent à l'occasion de ce bilan annuel leurs sincères remerciements aux dévouées salariées de l'ASA : Leila ALI MANDJEE, Eloïse RIOUALL et Nathalie PATRY qui ont assuré avec conscience et efficacité le fonctionnement au quotidien de l'ASA.

Le bureau suit et supervise avec attention le fonctionnement de l'ASA, du fait de la présence permanente d'un ou plusieurs membres sur le site (le plus souvent en visio ces dernières années), de la participation de l'un des membres aux réunions de service et de la diffusion régulière des comptes rendus.

Des remerciements tout particuliers vont cette année encore à l'équipe financière Hélène BENOIT-VALIERGUE Trésorière, le Cabinet EGEA expert-comptable. Tous garantissent la loyauté des comptes et la sincérité des opérations financières. Nos trésoriers successifs ont, depuis quelques années, mis en place une comptabilité analytique qui a et qui va permettre de mieux prévoir les dépenses et de concevoir un vrai budget prévisionnel pour notre association.

Grâce au concours actif de Nathalie PATRY, notre secrétaire comptable, nous pouvons avoir en temps réel la situation budgétaire ventilée par poste ce qui nous a permis d'alléger le travail d'analyse comptable et par voie de conséquence, la facture d'EGEA.

A noter qu'Hélène BENOIT-VALIERGUE assure depuis 2019 la supervision des enregistrements comptables du logiciel EBP réalisées par Nathalie PATRY.

Merci à tous pour leurs implications assidues dans cette mission.

L'année 2024 est, comme les années passées, une année de relatif équilibre pour notre association : des recettes stables (mais toutefois en augmentation pour les résultats du RAEMA Poudre), liées à une diversification des activités de l'ASA, et des dépenses maîtrisées.

Point sur la gestion des ressources humaines :

- la signature d'un accord d'intéressement avec nos salariés.

L'ASA a décidé en 2019 de signer avec ses salariés un accord d'intéressement. Cet accord a été déposé à la DIRECCTE (devenue depuis la DRIEETS en Ile de France) dans un premier temps en juillet 2019. Il a ensuite été modifié en tenant compte des remarques envoyées par l'administration et déposé à nouveau sur la plateforme administrative dédiée en décembre 2019.

Le dossier a été jugé conforme à la réglementation en vigueur et l'accord s'est appliqué en 2020 et en 2021. Il a été renégocié en 2022 (pour trois ans) et ce nouvel accord a été appliqué dès 2023 et jusqu'en 2025. Sans modification de la réglementation, il sera à mettre à jour en 2025 pour les 3 années à venir.

Quelques rappels de procédure :

A l'issue de la parution du bilan comptable 2024, un rapport simple sera rédigé et signé par les dirigeants et les employés de l'ASA en mars 2025. Ce rapport précisera la base de calcul de la prime d'intéressement versée aux salariées ainsi que son montant. Son versement devrait être effectif au cours du premier trimestre 2025.

- Rappel Modification de la grille salariale de nos collaboratrices à la suite du départ de Ghislaine SERVEAUX :

Fin 2022, le CA de l'ASA a proposé de redistribuer, sous forme de prime et à titre exceptionnel (compte tenu du manque de visibilité que nous avons à l'époque sur les besoins liés au déménagement de notre laboratoire), le salaire de Ghislaine SERVEAUX entre nos trois salariées.

Toutefois, compte tenu de la relative stabilité de son bilan financier, l'ASA envisageait déjà de réintégrer à terme, tout ou partie de ces primes dans les salaires.

Nous renouvèlerons en 2025 ce transfert de 10% du montant des primes vers les salaires.

Des précisions sur ce point vous seront fournies lors de l'examen de notre rapport financier.

Autres conventions liées à notre déménagement

Convention IFIP

Pour rappel, le 21 janvier 2020, M. Gilles NASSY, responsable IFIP du pôle de Maisons-Alfort a été rencontré par Claude GRANDMONTAGNE et Michel MAS.

Il avait été convenu lors de cette réunion qu'une convention-cadre entre l'ASA et l'IFIP serait rédigée et complétée par une convention financière. Cette convention a été signée en 2021. Elle comporte une annexe financière qu'il est prévu de revoir annuellement.

Nous avons rédigé et signé un nouveau "*Contrat de mise à disposition de locaux et de coopération*" afin de prendre en compte les nouvelles conditions de notre installation à ROMILLÉ.

Cette convention prévoit une réunion annuelle pour discuter, si nécessaire, de l'évolution du partenariat entre nos entités.

Convention avec la MNE

C'est un bail commercial des plus classiques pour la location d'un bureau et d'un local d'archives.

Convention avec ACTA-DS

Nous avons signé avec ACTA-DS une convention de prestation informatique et téléphonique.

Comme vous pouvez le constater, les activités de l'ASA ont été durant l'année écoulée, nombreuses et variées. Mais il nous reste encore quelques chantiers à mener en 2025 :

- La refonte du règlement intérieur de l'ASA, nous allons tout mettre en œuvre pour finaliser ce travail en 2025,

- Nous souhaiterions également travailler à construire de nouveaux accords de partenariat avec le Ministère en charge de l'Agriculture et les organisations interprofessionnelles,
- Poursuivre notre démarche de réorganisation de l'ASA en tenant compte de notre activité sur deux sites et notamment nos activités de R&D mises en sommeil pendant la crise COVID et fortement impactées par notre déménagement et sa préparation en 2023.

A ce titre, Michel MAS soumet aux participants à l'AG les propositions de projets présentées au bureau de l'ASA par notre équipe de collaboratrices :

Administration de l'ASA

- Rédaction d'un document récapitulatif pour la partie comptabilité (en cours de finalisation).
- Charte graphique du site Internet et modification éventuelle du logo de l'association pour l'adapter à cette nouvelle charte graphique.

Activité de R&D

- Poursuite de l'exploitation du questionnaire de satisfaction de mars 2023.
- Développement des nouveaux paramètres *Listeria* autre que *monocytogenes*, *Salmonella* atypiques, *Campylobacter*, chiffonnette.
- Développement de nouvelles matrices.
- Exploitation des tests de stabilité des échantillons congelés.
- Informatisation du système qualité.
- Webinar sur l'exploitation des résultats du RAEMA.
- Révision de la procédure statistique (formation en cours).

Telles ont été les principales activités de votre association pour l'année civile 2024. Le Conseil d'administration soumet ce projet de rapport moral à la discussion et aux suffrages de l'Assemblée générale, se tient à sa disposition pour fournir toute précision utile et, à l'issue de la discussion, sollicite de sa part le vote du quitus moral.

Le président de séance remercie tous les bénévoles, les volontaires et les salariés de l'ASA pour leur travail remarquable qui permet à notre association de continuer à fonctionner et même de dégager un excédent d'exploitation.

Le quitus moral concernant les activités de l'ASA pour l'année civile 2024 est accordé aux administrateurs à l'unanimité des présents.

POINT 3 : Rapport financier

Le bilan financier de l'année 2024 montre une augmentation de l'activité, avec, notamment, pour le RAEMA Poudre, une augmentation de +10%.

Au total, plus de 500 000 € de recettes sont comptabilisés.

Concernant les charges liées au RAEMA Poudre, les consommables sont stables ; cependant, en raison de la répartition de l'équipe sur deux sites depuis le déménagement, les loyers et frais de déplacement ont augmenté.

Il en est de même pour les charges liées au RAEMA Gel. Pour ce dernier, il est noté une diminution des frais postaux et des frais liés à l'entretien et la réparation des matériels.

Les charges liées à la partie R&D sont relativement stables.

Pour des raisons de disponibilité de la DGAL, aucune réunion plénière pour AsaDia n'a été organisée en 2024 ; les charges liées à ce projet sont donc restées stables.

Pour la partie ASA, une légère diminution des charges est observée.

Fin 2024, le résultat est légèrement négatif en raison de l'intégration au compte de résultat des primes versées aux salariées en décembre, mais aussi des créances. Des provisions sur pertes sont comptabilisées à hauteur de 100% pour les créances antérieures à 2020, à hauteur de 75% pour les créances de 2020 et 2021, et à hauteur de 50% pour les créances de 2022 et 2023.

Un suivi plus poussé des paiements sera mis en place et un système d'affacturage pourra être envisagé.

Le bilan de l'année 2024 témoigne d'une relative stabilité comptable de l'association, avec la promesse de développement de nouvelles activités.

Les tarifs de l'Association :

Les tarifs 2025 fixés en juin 2024, conformément au fonctionnement voté lors de la précédente Assemblée générale, sont les suivants :

Tarifs cotisation

- Cotisation individuelle : 45€
- Cotisation étudiant : 22€

Tarifs RAEMA

- Abonnement annuel RAEMA pour 2 campagnes : 1243 € HT
- Abonnement annuel RAEMA pour une seule campagne : 891 € HT

Tarif transport colis en boîte isotherme

- 1 colis en boîte isotherme : 152 € HT

Tarifs colis supplémentaires

- Envoi d'un colis supplémentaire sans édition de rapport = 131 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour les 2 campagnes avec édition d'un rapport Cofrac = 891 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour 1 seule campagne avec édition d'un rapport Cofrac = 599 € HT
- Correspondance entre pots à réception des échantillons = 61 € HT

Tarifs RAEMA Gel

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 2 campagnes :

- 1 dénombrement : 392 € HT
- 2 dénombremments : 462 € HT

3 dénombrements : 502 € HT
4 dénombrements : 526 € HT
5 dénombrements : 551 € HT

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 1 campagne :

1 dénombrement : 330 € HT
2 dénombrements : 392 € HT
3 dénombrements : 434 € HT
4 dénombrements : 462 € HT
5 dénombrements : 487 € HT

Pot supplémentaire : 32 € HT
Pot supplémentaire avec rapport : 131 € HT

Tarifs abonnement annuel web AsaDia 3 :

- Tarif unitaire public 150 € HT
- Tarif groupe (10 ou plus exemplaires) ou adhérent 80 € HT

Ouvrage de M. DELOMEZ : 30.43 € HT (prix public), soit 32.10 € TTC.

Il est précisé que l'ensemble des tarifs a été communiqué aux laboratoires en septembre 2024, pour leur permettre d'établir le plus tôt possible leur budget prévisionnel pour 2025.

Le quitus financier est accordé à l'unanimité. Les tarifs sont votés à l'unanimité.

POINT 4 : Renouvellement de six sièges au Conseil d'administration

Pour l'année civile 2025, deux sièges B doivent être renouvelés :

Jean-Christophe AUGUSTIN

Siège vacant

Siège vacant

Brigitte ENRIQUEZ

Siège vacant

François SIMON (*poste gelé*)

Les deux candidatures de Jean-Christophe AUGUSTIN et Brigitte ENRIQUEZ ont été reçues, ainsi que la candidature de Panayota ELZIERE. Personne ne demandant le scrutin à bulletin secret, la liste mentionnée ci-dessous est votée à main levée :

Jean-Christophe AUGUSTIN

Panayota ELZIERE

Siège vacant

Brigitte ENRIQUEZ

Siège vacant

François SIMON (*poste gelé*)

Un accord de principe est donné par l'ADILVA pour qu'un représentant siège au Conseil d'administration de l'ASA.

M. Xavier MAUGEYS adressera également sa candidature.

POINT 5 : Projets 2025

Les projets 2025 s'articulent autour des deux principales activités de l'ASA : le logiciel AsaDia et l'organisation des Comparaisons Inter-Laboratoires RAEMA.

Le détail a été donné au point 2 « Rapport moral ».

POINT 6 : Questions diverses

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président remercie l'ensemble des participants, et déclare l'Assemblée générale annuelle de l'association Animal-Société-Aliment close à 12H10.

Le président de l'ASA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MAS', written over a horizontal line.

Michel MAS